



Votants : 79
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 16 octobre 2015
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 27 octobre 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 26 octobre 2015

MUSEE – PROCES-VERBAL DE RECOLEMENT DE LA COLLECTION DE TEXTILE PELLETIER

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Amaury BREUILLE, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Jean-Claude FRADIN, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBAUT, Isabelle GODEAU, Alain GRIPPON, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Agnès JARRY, Bruno JUGE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PANIER, Sébastien PARTHENAY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Thierry BEAUFILS à Jérôme BALOGE, Jacques BILLY à Dany BREMAUD, Jean BOULAIS à Claude ROULLEAU, Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Alain CHAUFFIER à Gérard GIBAUT, Sylvie DEBOEUF à Marie-Christelle BOUCHERY, Thierry DEVAUTOUR à Bruno JUGE, Pascal DUFORESTEL à Anne BAUDOUIN, Gérard EPOULET à Nathalie SEGUIN, Véronique HENIN-FERRER à Christian BREMAUD, Dominique JEUFFRAULT à Agnès JARRY, Guillaume JUIN à Lucien-Jean LAHOUSSE, Gérard LABORDERIE à Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE à Marc THEBAULT, Rose-Marie NIETO à Jeanine BARBOTIN, Michel PAILLEY à Dominique SIX, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Alain BAUDIN, Elodie TRUONG à Alain LIAIGRE, Céline VALEZE à Stéphane PIERRON

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST, Joël MISBERT par Michel HALGAN

Titulaires absents :

Robert GOUSSEAU, Florent JARRIAULT, Rabah LAICHOURE, Marcel MOINARD, Serge MORIN

Titulaires absents excusés :

Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Alain CHAUFFIER, Sylvie DEBOEUF, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Martial FREDON, Véronique HENIN-FERRER, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Jacqueline LEFEBVRE, Sophia MARC, Dany MICHAUD, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Elodie TRUONG, Céline VALEZE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20151026-c21-10-2015-DE
Date de télétransmission : 02/11/2015
Date de réception préfecture : 02/11/2015

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 26 OCTOBRE 2015

MUSEE – PROCES-VERBAL DE RECOLEMENT DE LA COLLECTION DE TEXTILE PELLETIER

Madame **Elisabeth MAILLARD**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

En application de la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, codifiée au code du Patrimoine, partie législative (ordonnance n°2004-178 du 20 février 2004), de son décret d'application n°2002-852 du 2 mai 2002 et de l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement (publié au Journal officiel le 12 juin 2004).

En application de l'article L451-2 du code du Patrimoine, il est rappelé que « les collections des musées de France font l'objet d'une inscription sur inventaire. Il est procédé à leur récolement tous les dix ans ».

Le récolement décennal des collections des musées communautaires a débuté officiellement en juin 2013.

La procédure de récolement consiste à vérifier sur pièce et sur place à partir d'un bien ou de son numéro d'inventaire : la présence du bien dans les collections, sa localisation, l'état du bien, son marquage, la conformité administrative et juridique (propriété), son inscription à l'inventaire. Les opérations de récolement sont réalisées sous la responsabilité du professionnel responsable des collections.

Les opérations de récolement s'appliquent à la totalité des collections affectées aux musées, qu'elles soient conservées dans l'établissement ou déposées à l'extérieur.

Chaque campagne de récolement fait l'objet d'un procès-verbal obligatoire que la collectivité devra transmettre au Ministère de la Culture.

Le procès-verbal décrit la méthode adoptée, le champ ouvert par le récolement, les résultats notamment la liste des objets non vus, manquants ou détruits.

Dans ce cadre, le procès-verbal de récolement de la collection de textile «Pelletier» – 28 items vus – est présenté au Conseil d'Agglomération. Il s'agit de coiffes et vêtements acquis par la Ville de Niort en 1996.

Le procès-verbal de récolement est joint en annexe.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Valider le procès-verbal de récolement de la Collection de textile «Pelletier».

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Elisabeth MAILLARD

Vice-Présidente Déléguée